

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 24 septembre 2021

PROGRAMME  
D' ACTIONS 2022-  
2025 MOBILITÉ

N° CS2021-27

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 44  
Nombre de délégués  
Présents : 24  
Pouvoirs : 6

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre septembre à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 17 septembre 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents : 24

- Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Christophe SONGEON – M. Pierre-Jean CRASTES - M. Julien BOUCHET – M. Stéphane VALLI – M. Jean-Claude GEORGET – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES

- Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick ANTOINE

- Délégués représentés :

M. Philippe NOUVELLE donne pouvoir à Jean-François OBEZ – Mme Christine DUPENLOUP donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – Mme Carole VINCENT donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Jean-Claude GEORGET – Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien JAVOGUES – M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Patrice DUNAND

- **Délégués excusés :**

**M. Philippe NOUVELLE - M. Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU –  
Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Bernard  
BOCCARD - M. Yves CHEMINAL – Mme Pauline  
PLAGNAT- CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT – M.  
Jean-Claude GEORGET – M. Christophe MAYET – Mme  
Nadine PERINET**

## PROGRAMME D' ACTIONS 2022-2025 MOBILITÉ

Depuis le 28 mars 2019, le Pôle métropolitain du Genevois français est engagé dans le programme CEE PRO-INNO 25, « PEnD-Aura+ », porté par l'Agence Auvergne Rhône-Alpes Energie Environnement. Dans ce cadre, 287 000 € d'actions, 100% financé par les CEE (Certificats d'Economie d'Energie), ont été programmés sur la période 2019-2021.

Au regard de la belle dynamique insufflée par ce programme en termes d'animation, de sensibilisation et de communication en faveur de mobilité solidaire, le Pôle métropolitain souhaite poursuivre et renforcer la mise en œuvre des actions sur son territoire.

Le soutien apporté par AURA-EE et les obligés des CEE ont notamment permis au Pôle métropolitain et à ses partenaires de mettre en place des actions de communication et d'animation pour valoriser l'offre de mobilité de manière nouvelle et pleinement intermodale (ex : guides de la mobilité), de mettre en place des ateliers vélos et des vélos écoles dans les quartiers prioritaires en Politique de la Ville et de contribuer au développement de nouveaux services de mobilité partagée (autopartage, covoiturage organisé, dispositif vélo). Cette dynamique a pris de l'ampleur au cours de cette dernière année du programme.

Au regard des objectifs de transition écologique du Pôle métropolitain, fil directeur de notre mandat politique, et de la progression de la compétence Mobilité vers une autorité organisatrice de la mobilité, le Pôle métropolitain est volontaire pour participer à un nouveau programme portant sur la période 2022-2025.

Afin d'impulser une nouvelle dynamique pour mieux déployer les services à la mobilité, d'encourager la pratique du vélo dans la mobilité du quotidien et de massifier les actions de communication, sensibilisation et d'animation, il est proposé de porter un programme d'actions ambitieux de 300 000 € par an pendant 4 ans, soit un montant global de 1.2 million d'euros, entièrement pris en charge (à 100%) dans le cadre du dispositif CEE (certificats d'économie d'énergie).

A travers cette candidature, le Pôle métropolitain porte un double objectif :

- Promouvoir les modes alternatifs et notamment les modes actifs dans la mobilité du quotidien et auprès des différents publics – ex : Faciliter l'accès à l'ensemble de l'offre de mobilité pour l'ensemble de la population dans une logique de mobilité inclusive. Des actions pourront être spécifiquement ciblées sur les publics en situation de précarité. D'autres viseront l'émergence d'une filière vélo locale.
- Agir en complémentarité des actions des EPCI membres et de ses partenaires - Massifier les actions, poursuivre le travail partenarial avec l'ensemble des acteurs, de manière décloisonnée et adaptée.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la candidature du Pôle métropolitain du Genevois à une deuxième génération d'appels à projets du programme de mobilisation des Certificats d'Economie d'Energie pour la mobilité durable telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer la lettre de candidature auprès de l'Agence Auvergne Rhône-Alpes Energie Environnement (AURA-EE) et du Ministère de la Transition écologique, ainsi que les différents documents y afférant.

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 074-200075372-20210924-CS2021\_27-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 06/10/21

Publié ou notifié le 06/10/21

Le Président,  
Christian DUPESSEY

